



## Colloque

Vendredi ~ 11 octobre 2024 ~ 8h45

# LES RÉGRESSIONS JURISPRUDENTIELLES DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME : DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?



### Programme / Inscription :

[https://transversales.net/inscription/?event\\_id=FT7Avmd3PNN5CkNDb](https://transversales.net/inscription/?event_id=FT7Avmd3PNN5CkNDb)



**Université Lyon 2**  
Palais Hirsch - Grand Amphi  
18 Quai Claude Bernard, Lyon 7e

**Direction Scientifique :**

**Aurélia Schahmaneche, Professeure de droit public à l'Université Lyon 2**

# Les régressions jurisprudentielles de la Cour européenne des droits de l'homme : de quoi parle-t-on exactement ?

Colloque du vendredi 11 octobre 2024 – Université Lumière Lyon 2  
Grand Amphithéâtre



Si elle peut être au service de l'expansion des droits et des garanties, l'interprétation de la Convention EDH délivrée par la juridiction de Strasbourg peut également témoigner d'un retour en arrière ou, pour reprendre le terme choisi pour ce colloque, d'une régression. Depuis plusieurs années, les observateurs de la jurisprudence européenne mettent d'ailleurs davantage en exergue ces replis ou reculs dans le niveau de protection des droits et/ou libertés octroyé à l'individu. Mais de quels replis ou reculs est-il vraiment question ? Pour autant qu'il s'agisse bien de cela, que disent-ils du système conventionnel et de l'office de celle que l'on se plaît à qualifier justement de « conscience de l'Europe » ? Comment les analyser ? Dans un contexte qui reste fortement marqué par la défiance et la remise en cause régulière de ce que représente et produit la Cour européenne des droits de l'homme dans le cadre de sa compétence consultative et de sa compétence contentieuse (ce qui explique peut-être partiellement les régressions en question), réfléchir plus avant sur ce sujet, qui n'a pas encore fait l'objet d'une étude d'ensemble en langue française, apparaît essentiel ; ne serait-ce que pour éviter les clichés et les raccourcis. Partant de la jurisprudence de la Cour dans son ensemble, de sa pratique interne mais aussi de la manière dont le système conventionnel est perçu par l'auditoire, le présent colloque se fixe donc différents objectifs : préciser la signification de la notion même de « régression jurisprudentielle » de la juridiction de Strasbourg, déterminer les contours desdites régressions, vérifier si elles sont effectivement plus fréquentes que par le passé, identifier leurs vices et vertus ou encore mesurer les écueils et enjeux qui entourent leur critique.

## OUVERTURE

### 8h45 Allocutions

*Isabelle Von Bueltzingsloewen, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2, Adrien BASCOULERGNE, Doyen de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié ; Valérie GOESEL-LE BIHAN, Directrice de l'Unité de Recherche en droit Transversales.*

## RAPPORT INTRODUCTIF

**9h00** *Aurélia SCHAHMANECHE, Professeure de droit public à l'Université Lumière Lyon 2*

## MATINEE

### 1. De quelques déclinaisons matérielles de la régression

→ sous la présidence de *Frédéric KRENC, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme*

#### a. Identification des principaux domaines

### 9h30 Les droits de procédure

*Laure MILANO, Professeure de droit public à l'Université de Montpellier*

### 9h45 Les libertés de la pensée et les libertés de l'action sociale et politique

*David SZYMCAK, Professeur de droit public à Sciences Po Bordeaux*

### 10h00 Les droits des étrangers

*Marion LARCHE, MCF en droit public à l'Université Paris 1*

**10h15 La privation de liberté**

*Fabien MARCHADIER, Professeur de droit privé à l'Université de Poitiers*

**10h30 Discussion avec la salle**

**10h45 Pause**

**b. Table ronde : « Le regard des praticiens »**

**11h00 Le juge interne**

*Florence MERLOZ, Conseillère référendaire à la Cour de cassation*

*Clément MALVERTI, Maître des requêtes au Conseil d'Etat*

**11h30 L'avocat**

*Laurent PETTITI, Avocat au Barreau de Paris, Président de la Délégation des barreaux de France*

**11h45 Réactions des juges européens F. Krenc, M. Guyomar – Discussion avec la salle**

**12h15 Pause déjeuner**

**APRES-MIDI**

**2. Les facteurs déterminant la régression**

→ sous la présidence de *Valérie GOESEL-LE BIHAN, Professeure de droit public à l'Université Lumière Lyon 2 et Directrice de l'Unité de Recherche en droit Transversales*

**13h45 Les facteurs internes à la Cour européenne des droits de l'homme**

*Thibaut LARROUTUROU, MCF en droit public à l'Université Paris 1 et ancien référendaire à la Cour*

**14h05 Les facteurs externes à la Cour européenne des droits de l'homme**

*Peggy DUCOULOMBIER, Professeure de droit public à l'Université de Strasbourg*

**14h25 Discussion avec la salle**

**3. Les modes et modalités d'expression de la régression**

→ sous la présidence de *Mattias GUYOMAR, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme*

**14h40 Les différents styles de régression observables**

*Xavier SOUVIGNET, Professeur de droit public à l'Université Lumière Lyon 2*

**15h00 Les techniques de motivation mobilisées à l'appui de la régression**

*Frédéric SUDRE, Professeur émérite de droit public à l'Université de Montpellier*

**15h20 Discussion avec la salle**

**15h35 Pause**

**4. Les écueils et enjeux de la critique de la régression**

→ sous la présidence de *Mattias GUYOMAR, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme*

**15h50 La nécessité d'une approche globale de la jurisprudence**

*Sébastien VAN DROOGHENBROECK, Professeur à l'Université de Saint-Louis*

**16h10 L'opportunité de contrôler le discours portant sur les régressions**

*Mustapha AFROUKH, MCF HDR en droit public à l'Université de Montpellier*

**16h30 Discussion avec la salle**

**PROPOS CONCLUSIFS**


**16h45** *Laurence BURGORGUE-LARSEN, Professeure de droit public à l'Université Paris 1*

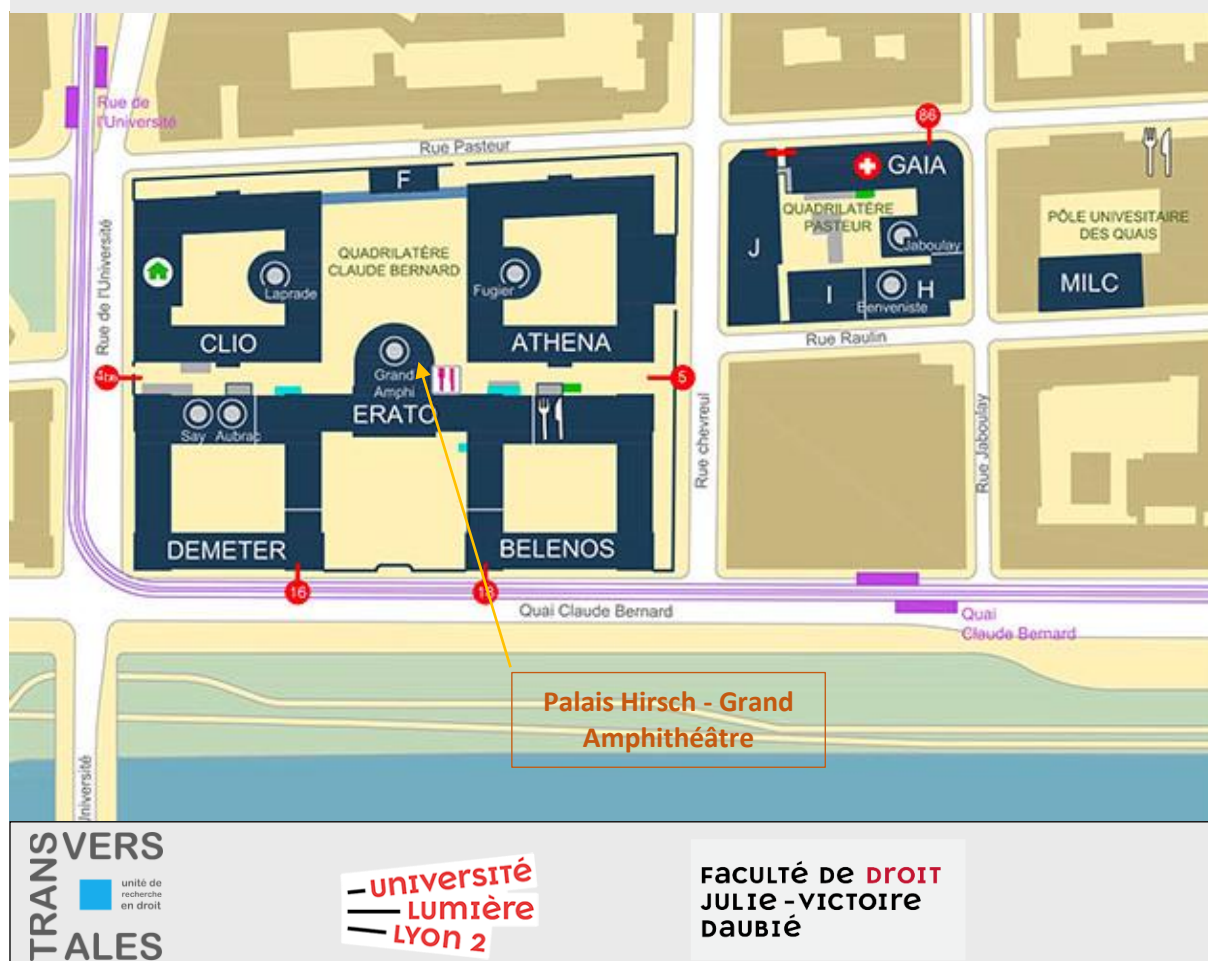
## Direction scientifique :

Aurélia SCHAHMANECHÉ  
Professeure de droit public, Université Lumière Lyon 2

## Contact :

[nathalie.rivier@univ-lyon2.fr](mailto:nathalie.rivier@univ-lyon2.fr)

 **Palais Hirsch - Grand Amphithéâtre**  
Faculté de droit Julie-Victoire Daubié  
Université Lumière Lyon 2  
4 bis rue de l'Université – 69007 Lyon    Tramway T1, arrêt « Rue de l'Université »



**Inscription obligatoire, sauf enseignants-chercheurs et étudiants de Lyon 2 :**

[https://transversales.net/inscription/?event\\_id=FT7Avmd3PNN5CkNDb](https://transversales.net/inscription/?event_id=FT7Avmd3PNN5CkNDb)